



L'affaire Agapé, ou pourquoi Genève annule un festival

JULIETTE DE BANES GARDONNE
ET MARC GUÉNIAT

MUSIQUE SACRÉE Fondé par un prêtre au cœur «d'un système d'abus spirituels et sexuels», le Festival Agapé, prévu entre le 28 mai et le 1er juin, voit sa 17e édition être annulée sur décision des autorités. La manifestation, autour de laquelle gravite encore un homme destitué de son état clérical par le pape François pour des comportements analogues, devait se tenir au sein de l'émblématique Collège Calvin

Du 28 mai au 1er juin était prévue la 17e édition du Festival de musique et d'art sacré Agapé. Monteverdi, Biber ou encore André Campra s'apprêtaient à résonner dans l'auguste décor du Collège Calvin en Vieille-Ville de Genève. Seulement, l'Etat de Genève, qui avait loué la Salle Frank-Martin aux organisateurs, a décidé la veille de résilier le contrat, ayant investigué sur des éléments contenus dans les questions du *Temps*. Celles-ci portaient sur les fondements spirituels de la manifestation, tout comme des actes commis par certaines personnes gravitant autour ou étant simplement invitées à s'y produire.

Ce festival, qui se déploie aussi à Reims et La Rochelle en France, ainsi qu'à Saltillo au Mexique, est une émanation directe de la philosophie de la Communauté religieuse des Frères de Saint-Jean. Promue par Genève Tourisme qui voit dans cet événement musical «un diffuseur de rencontres, d'espérance et d'émerveillement», l'organisation comprend en réa-

lité une facette nettement moins reluisante. Parmi les artistes programmés figurent l'auteur d'une œuvre faisant l'éloge de la pédophilie et un musicien condamné en France pour avoir tenu des «propos à connotation sexuelle imposés de manière répétée» dans le cadre d'une position d'autorité.

De plus, *Le Temps* peut affirmer qu'un ex-prêtre destitué de l'état clérical en 2022 par le pape François pour des abus sexuels, membre de cette même communauté, est présent autour de l'organisation du Festival Agapé. En novembre dernier, *Le Courrier* alertait déjà, sous la plume du journaliste indépendant Jean-Brice Willemin, sur le parcours de celui-ci sous le titre «L'impunité d'abuseurs religieux». Sans le nommer, l'article retrace le curriculum vitae de l'ex-frère Benoît-Emmanuel Peltre-Villeneuve, âgé de 67 ans et dont le nom civil est simplement Benoît Peltre-Villeneuve, qui s'est présenté comme cofonda-

teur du Festival Agapé. La présidence est désormais assurée par

une femme qui ne serait autre que sa sœur, selon nos informations. Au vu de l'intérêt public, et au terme d'une enquête approfondie, *Le Temps* a choisi de citer son nom.

Interdit dans les églises genevoises

En principe, ce festival bisannuel qui promeut le répertoire de musique sacrée se déroule dans des églises, à Genève comme ailleurs. Ayant eu connaissance de la décision du pape, l'évêque Charles Morerod, chargé du diocèse de Genève, Lausanne et Fribourg, avait déjà pris la décision d'interdire sa tenue dans les églises catholiques genevoises. C'est pourquoi la dernière édition d'Agapé, en mai 2023, a eu lieu principalement à la Salle Frank-Martin, au temple de Carouge ou à l'église Sainte-Croix, également à Carouge, deux édifices protestants.

Plus tard dans l'année, Mgr Charles Morerod est parvenu à étendre cette interdiction à toutes les églises genevoises, comme il le déclare au *Temps*: «En 2023, des

plaintes ont révélé qu'un religieux, exclu de l'état clérical, la plus haute sanction dans l'Eglise catholique, participait à ce festival. Il s'avère que celui-ci n'a pas respecté un certain nombre de mesures disciplinaires qui avaient été prises par l'Eglise catholique. Dès lors, l'Eglise catholique et l'Eglise protestante de Genève ont annoncé ne plus mettre leurs lieux de culte à disposition du festival pour mettre fin à toute ambiguïté entre le Festival Agapé et les deux Eglises.»

Contrat de location résilié

Pour cette année, Agapé pensait avoir sauvé la manifestation en louant une salle pouvant accueillir 400 personnes au Collège Calvin auprès de l'Etat de Genève. Le festival, qui comprenait une déclinaison pour enfants à la Maison de quartier de Plainpalais avec des contes et des chants, devait aussi voir se produire des jeunes de 5 à 16 ans sur la scène de la Salle Frank-Martin, mercredi soir. La manifestation est

par ailleurs soutenue par la Loterie Romande, à hauteur de 75 000 francs selon nos informations, et le concert du 31 mai devait être enregistré par la RTS.

Sollicité, l'Etat de Genève indique avoir transmis mardi à la présidence du festival un courrier annulant le contrat de location avec cette explication: «Considérant que les faits allégués semblent solides et admis par nos institutions religieuses, il est aujourd'hui impossible pour l'Etat de Genève de permettre, en toute connaissance de cause, la tenue de ce festival dans des bâtiments publics alors même qu'il en a été exclu des murs des Eglises catholique romaine et protestante de Genève et ce pour de graves motifs.» L'Etat ajoute, pour ce qui concerne les contrôles effectués lors des demandes de location, que «l'administration est tributaire des informations qui lui sont transmises. Dans ce cas particulier, c'est bien le travail journalistique qui nous a permis d'instruire le dossier et de prendre la décision en conséquence.»

Un fondateur condamné

Pour comprendre les faits ayant



mené à cette décision et le rôle des principaux protagonistes du Festival Agapé, il faut remonter à sa création. En 1992, le Père Marie-Dominique Philippe, de la Communauté religieuse des Frères de Saint-Jean, imagine un festival d'art sacré. Le but est explicité à l'époque sur le site Cath.ch: «Dans un monde largement déchristianisé, l'art demeure une voie privilégiée pour faire redécouvrir à l'homme la spiritualité de son existence.» Cette noble ambition camoufle toutefois un passif. Dans la plus grande discrétion, le Père Marie-Dominique Philippe est condamné en 1957 par le Vatican pour avoir été «mêlé» à une affaire comprenant «de nombreux cas d'abus sexuels», comme on peut le lire dans un rapport de 826 pages publié en juin 2023 par la communauté qui a décidé de faire la lumière sur son passé. Cette importante recherche a abouti sept ans après la réception d'une lettre adressée par le Vatican à la communauté, faisant état

de son «inquiétude devant la conduite affective de certains frères et de témoignages survenus après le décès de votre Fondateur, le Père Marie-Dominique Philippe» - lettre que Mediapart avait produite.

Malgré cette condamnation, Marie-Dominique Philippe fonde la Communauté française des Frères de Saint-Jean, en 1975 à Fribourg. Au sein de celle-ci se diffuse une doctrine, «l'amour d'amitié», dont les pratiques «mystico-sexuelles» selon le même rapport, ont servi de fondement au comportement de l'homme d'Eglise. L'amour de Dieu doit, selon lui, se manifester à travers des gestes physiques, imitant en cela, les rapports charnels qu'imaginait avoir l'apôtre Jean avec la Vierge Marie. Le Festival Agapé tire précisément son nom de cette doctrine: un terme grec équivalent à Caritas pour désigner l'amour de parenté ou l'amour d'amitié.

Dans ce rapport intitulé «Comprendre et guérir. Origines et analyses des abus dans la famille Saint-Jean», les auteurs décrivent en détail la mécanique d'abus sexuels et spirituels «systémique» mis en

place par le Père Marie-Dominique

Philippe. Sur les 871 frères ayant fréquenté la communauté, dont 390 prêtres, 79 prédateurs sont recensés. Entre 1990 et 2006, 110 abus sexuels ont été perpétrés par les religieux de cette communauté. Pas moins de 13 victimes accusent

le Père Marie-Dominique Philippe, dont «un cas, très grave» comprenant des actes «explicitement sexuels», tandis que d'autres ont trait à des attouchements «par-dessus les vêtements» ou à un geste consistant à «prendre la tête de la personne et de la diriger vers son sexe», toujours par-dessus les vêtements et malgré la résistance exprimée. «Ce ne sont pas des phénomènes périphériques advenus dans un organisme qui aurait été sain en lui-même, mais ils sont liés à un système dont l'emprise du Père M.-D. Philippe est le centre», insistent les auteurs du rapport. Jusqu'à son décès en 2006, le Père Marie-Dominique Philippe restera dans le cercle restreint du festival, célébrant une messe et donnant une conférence à chaque édition.

Le sentiment du procureur général

Voilà pour le fondateur d'Agapé. En parallèle, c'est l'ex-Frère Benoît Peltreanu-Villeneuve, son

disciple et figure majeure du festival, qui s'engage, lui aussi dans la Communauté de Saint-Jean en 1984. Il a ensuite été supérieur d'un prieuré à Genève, entre 1988 et 2008, et curé de la paroisse Saint-François de Sales dans le quartier de Plainpalais, avant d'en être démis sur décision du diocèse en juin 2008.

Cette année-là, il est soupçonné une première fois d'abus sexuel sur deux femmes. Les faits étant prescrits, le procureur général genevois de l'époque, Daniel Zappelli, est contraint de classer le cas. Ce dernier estime néanmoins qu'une infraction à «bel et bien été commise», et ce «de manière éhontée», d'après la *Tribune de Genève* qui s'en était fait l'écho. Avec son avocat, Me Thomas Barth, Benoît Peltreanu-Villeneuve porte son cas devant la Cour européenne des droits de l'homme, et obtient en 2014 la

condamnation de la Suisse (et 12 000 euros de tort moral) au motif que l'ordonnance de classement «exprime le sentiment du procureur général sur la culpabilité du requérant et ne se borne pas à décrire un état de suspicion». Autrement dit, Daniel Zappelli est allé trop loin en considérant que les faits étaient établis et a violé sa présomption d'innocence.

Mais l'affaire ne s'arrête pas là. Car le diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg décide, de son côté, d'entamer une enquête canonique. Renvoyé de la paroisse genevoise par l'évêque, Benoît Peltreanu-Villeneuve s'installe en France avec d'autres frères de la «Famille Saint-Jean». Écarté de

l'état clérical en 2011, cette première sanction est annulée par la Congrégation pour la doctrine de la foi le 3 décembre 2012. L'année suivante, il est ex-clausturé: il bénéficie d'une autorisation accordée par l'Eglise catholique pour vivre pendant un temps en dehors de sa communauté dans le diocèse de Saltillo au Mexique. Accueilli par la branche dissidente des Frères de Saint-Jean, Verbum Spei, il y fonde alors une ramification du Festival Agapé.

Des frères «honteux face à ces femmes»

C'est finalement le 15 décembre 2022 que le pape François ordonne la destitution de l'état clérical de Benoît Peltreanu-Villeneuve par le biais d'un décret signé par le cardinal Ladaria «sans possibilité de faire appel ni de déposer un recours». Le même décret met fin à son état de religieux, lui interdisant de porter l'habit religieux. Dans la foulée, un communiqué est diffusé en janvier par la Communauté des Frères de Saint-Jean, qui recourt à des formules explicites: «Benoît Peltreanu-Villeneuve a fait l'objet de plusieurs signalements pour de graves agressions sexuelles dans le cadre de son ministère, et en plusieurs cas, dans le cadre de l'accompagnement spirituel de sœurs de Saint-Jean et de femmes majeures. Nous sommes honteux face à ces femmes, tant à cause des actes reprochés que de la lenteur et parfois de l'inefficacité des différentes instances ecclésiales qu'elles ont pu saisir.»

Des éléments que confirme la

Genevoise Sophie Ducrey dans

son livre *Etouffée*, paru en 2019 aux Editions Tallandier. Entrée dans la communauté à l'âge de 16 ans, elle décrit le processus d'emprise spirituelle qui se serait mis en place. Lorsqu'elle atteint la majorité, à 18 ans, le Frère Benoît Peltreanu-Villeneuve, qui est alors son accompagnateur spirituel, lui aurait fait subir de nombreux abus sexuels, souvent juste avant d'aller célébrer la messe, entre 1991 et 1992.

Innocenté par la justice

Sollicité, l'avocat de Benoît Peltreanu-Villeneuve, Me Thomas Barth, indique: «Mon client n'entend pas réagir par voie de presse, rappelant simplement avoir été définitivement innocenté par la justice suisse et européenne. Tout élément révélé publiquement allant dans un sens contraire revêt un caractère clairement diffamatoire.» Il se réfère au classement de la procédure pénale genevoise.

La destitution de l'état clérical n'a pas suffi à pousser l'organisation du festival à prendre ses distances avec Benoît Peltreanu-Villeneuve. Il a par exemple été vu lors du concert organisé par Agapé le 21 mars 2024 à l'Arena Genève, pour une version de la *Passion selon saint Jean* de Bach donnée par Jordi Savall, le grand maître de la viole de gambe qui, selon nos informations, est l'un de ses proches amis. Serrant les mains du public en amont du concert, Benoît Peltreanu-Villeneuve ne semble pas être un spectateur parmi d'autres ce soir-là, selon nos sources. De plus, *Le Temps* a pu consulter une photo

prise lors de cette même soirée, où il porte une tenue qui s'apparente à l'habit religieux, chose qui lui a été interdite par le Vatican. Il semble que la couleur grise réglementaire ait été légèrement modifiée en bleu.

Plusieurs musiciens invités pour l'édition 2023 confirment avoir eu des contacts avec lui, affirmant que l'ex-frère faisait régulièrement des discours à la fin des concerts. Quelques artistes invités lors de dîners, le décrivent comme une personne charismatique.

Qu'en est-il cette année? Alertés par l'article du *Courrier*, plu-



seurs artistes invités ont contacté la direction du festival pour savoir si Benoît Peltèreau-Villeneuve était toujours impliqué dans son organisation. Dans un courriel que nous avons pu consulter, la directrice artistique nie catégoriquement les faits reprochés à l'ex-prêtre, évoquant des accusations sans fondement. Selon ses dires, cette personne a bien quitté l'organisation du festival et «n'est plus

active depuis 2012 en aucune manière». Ce n'est pourtant pas l'avis de Mgr Morerod qui, comme nous l'avons vu, a pris en 2023 la décision d'interdire la tenue du festival dans les églises genevoises en raison de sa présence.

S'il est vrai que son nom a disparu de l'organigramme, *Le Temps* a pu consulter un courriel daté d'il y a moins d'un mois non signé, mais envoyé d'une adresse électronique pouvant laisser penser que Benoît Peltèreau-Villeneuve en est l'auteur. Dans ce courriel, il est demandé à un artiste invité de «liker» les publications du festival sur facebook et Instagram. De plus, trois membres de sa famille restent, semble-t-il, actifs dans son organisation, notamment à la comptabilité et au sponsoring s'agissant des Festivals Agapé en France.

Rencontre à la paroisse

La directrice artistique du festival entretient, elle aussi, des relations très anciennes avec la Communauté de Saint-Jean. La jeune jeune claveciniste rencontre Benoît Peltèreau-Villeneuve en 1985 à la paroisse Saint-François de Sales. Alors qu'elle vit un deuil, l'homme de foi lui présente le fondateur Marie-Dominique Philippe, qui la nomme maître de chapelle, puis directrice artistique d'Agapé en 1994, deux ans après sa création. «C'est ce chemin de miséricorde, tout rempli d'amour qui m'a sauvé du déses-

poir», explique-t-elle dans *Une Nouvelles Pentecôte d'amour. Entretiens avec le Père Marie-Dominique Philippe sur la miséricorde*, paru en 2016.

Pour *Le Temps*, Sophie Ducrey déclare que c'est cette même directrice artistique «qui m'a fait venir dans la chorale, comme d'autres jeunes filles. Benoît Peltèreau-Villeneuve avait les clés de son appartement et c'est dans le canapé-lit de son salon qu'il m'agressait.» Pouvait-elle ignorer les dérives de la communauté, dont on a vu qu'elles ont fait l'objet de procédures pénales et d'enquêtes canoniques?

Sollicitée, l'intéressée n'a pas donné suite à nos questions détaillées par écrit, ni répondu à nos appels subséquents. Il en va de même pour la présidente du festival. Par contre, cette dernière nous a fait parvenir une copie de sa lettre à l'Etat de Genève, datée également de mardi 27 mai, déplorant cette annulation «en toute dernière minute», «sans même nous avoir laissé le temps de nous exprimer». «Nous sommes estomaqués par cette décision qui va engendrer inéluctablement des conséquences catastrophiques», si bien que des dommages et intérêts résultant de cet «énorme préjudice» ne manqueront pas d'être réclamés. Les «motifs graves» avancés s'avèrent «totalement opaques» et dépourvus de motivations concrètes et justifiées.

Une chance et un bonheur

Au-delà des actes individuels, le festival est aussi un moyen d'entretenir la mémoire de son fondateur, le Père Marie-Dominique Philippe, en faisant fi de la gravité des actes pourtant reconnue par le Vatican. Dans le livre *Epiphanies de beauté. Artistes en entretiens*, édité à Genève par Slatkine en 2015, Benoît Peltèreau-Villeneuve interroge sept artistes ayant développé des liens particulièrement étroits avec le festi-

val – trois sont invités cette année. C'est le cas du musicien Jean Tubéry qui y déclare: «Le Père Philippe est un exemple de vie pour les générations qui ont eu la chance de le côtoyer.» Pour sa part, le metteur en scène Jean-Luc Jeener affirme: «J'ai eu le bonheur particulier de rencontrer le Père Philippe deux ou trois fois.»

Ces deux artistes, invités cette année, interrogent en particulier. Jean-Luc Jeener, également critique de théâtre pour le journal d'extrême droite français *Valeurs actuelles*, s'apprêtait à monter au Festival Agapé une pièce de Montherlant, *Port-*

Royal. Se proclamant «auteur chrétien», il a publié en 2014 *Pédophilie* aux Editions L'Harmattan, une pièce qu'il avait créée quinze ans auparavant. Dans cette pièce, un ministre est accusé d'avoir eu des rapports sexuels avec une fillette à peine pubère. Devant la juge, il s'en défend en décrivant minutieusement toutes les pratiques que la fillette initie: fellation, cunnilingus, sodomie, godemiché. Le texte regorge de détails: «Elle me suçait le sexe, oui madame, et moi je suçais le sien. Le sexe d'une petite fille de douze ans, je le suçais et c'était merveilleux: elle a connu ses premiers orgasmes.»

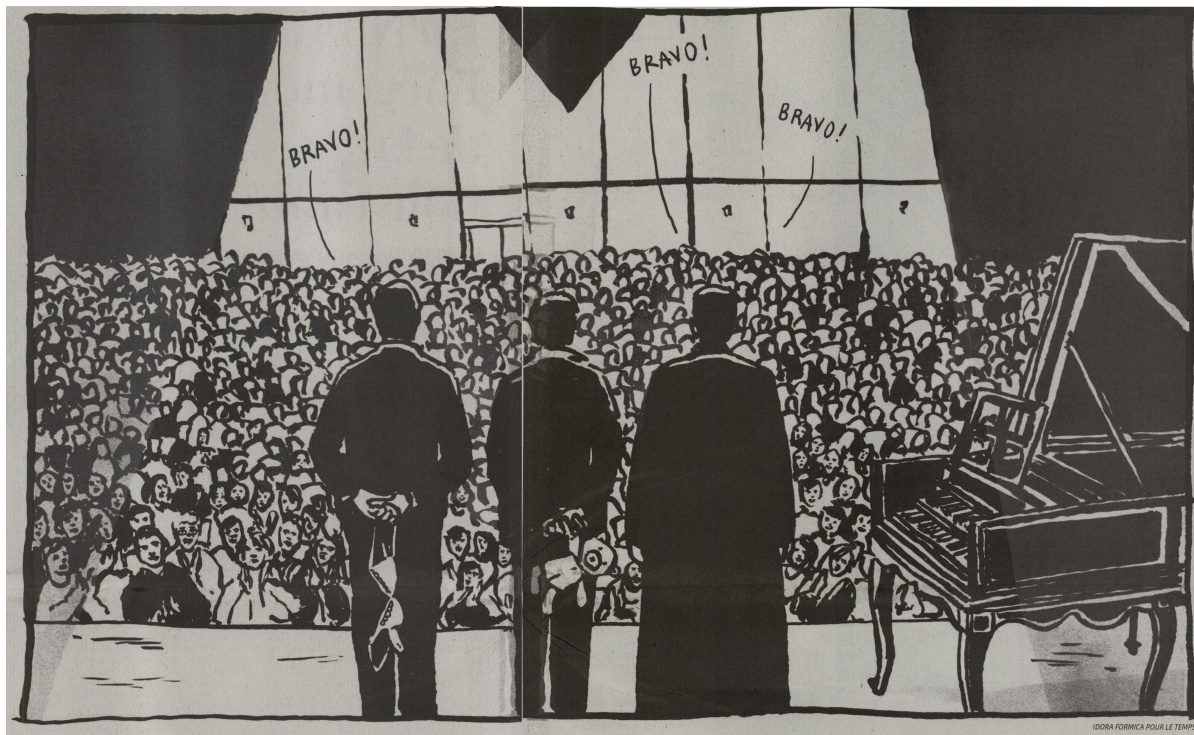
«Le théâtre que j'aime et que je défends se doit d'être miroir de la société et des hommes», affirme Jean-Luc Jeener dans sa quatrième de couverture. *Pédophilie* est dédiée à son ami le comédien Hubert Morel (dit Bob Morel) qui fut l'instigateur du premier réseau de pédocriminalité en ligne, sur minitel, 3615 ADO, selon le quotidien français *La Croix*, qui s'est en était fait l'écho. Durant dix ans, il aurait organisé et photographié des agressions et des viols sur mineurs, dont le chanteur Jacques Higelin fait partie des victimes; Hubert Morel est tou-

tefois décédé en prison avant d'avoir pu être jugé en France. Dans la postface de *Pédophilie*, Jean-Luc Jeener insiste: «Cette pièce, je l'ai dédiée à un ami, encore aujourd'hui en prison [au moment de la création de la pièce en 1998, ndr] et non jugé après des faits qui méritaient, à mon avis, une simple remontrance.»

Un chef condamné

Egalement programmé dans ce festival, où il devait se produire le 30 mai, le chef Jean Tubéry, spécialiste de la musique du *seicento* et du cornet à bouquin, est l'un des fidèles d'Agapé. En juillet dernier, le musicien a été condamné à 6 mois de prison avec sursis par le Tribunal correctionnel de Sens, dans l'Yonne, pour avoir tenu des «propos à connotation sexuelle imposés de manière répétée» dans le cadre d'une position d'autorité.

L'année précédente, ce professeur au Conservatoire national de musique et de danse de Lyon (CNSMDL) était visé par trois plaintes, émanant de deux étudiantes ainsi qu'une troisième femme. La plainte de cette dernière, qui a pointé une agression sexuelle dans sa chambre d'hôtel lors d'une tournée où elle jouait au sein de La Fenice a Venire, un ensemble de musique baroque dirigé par Jean Tubéry, a été jugée prescrite mais a néanmoins été versée au dossier. Invoquant une erreur judiciaire, le cornettiste a fait appel de cette décision et reste donc présumé innocent. Dans la foulée, le conseil d'administration de la Fédération française des ensembles vocaux et instrumentaux spécialisés a décidé de son exclusion, ainsi motivée: «La décision du tribunal permet à la fédération de considérer que l'existence de faits concordants est désormais suffisamment établie.» Deux mois après cette condamnation, La Fenice a Venire et Jean Tubéry ont été programmés par Agapé à La Rochelle. ■



ENQUÊTE

Le 15 décembre 2022, le pape François ordonne la destitution de l'état clérical de Benoît Peltureau-Villeneuve

«Il est aujourd'hui impossible pour l'Etat de Genève de permettre, en toute connaissance de cause, la tenue de ce festival dans des bâtiments publics»

COMMUNIQUÉ DE L'ÉTAT DE GENÈVE

«Mon client n'entend pas réagir par voie de presse, rappelant simplement avoir été définitivement innocenté par la justice suisse et européenne»

ME THOMAS BARTH, AVOCAT DE BENOÎT PELTÉREAU-VILLENEUVE